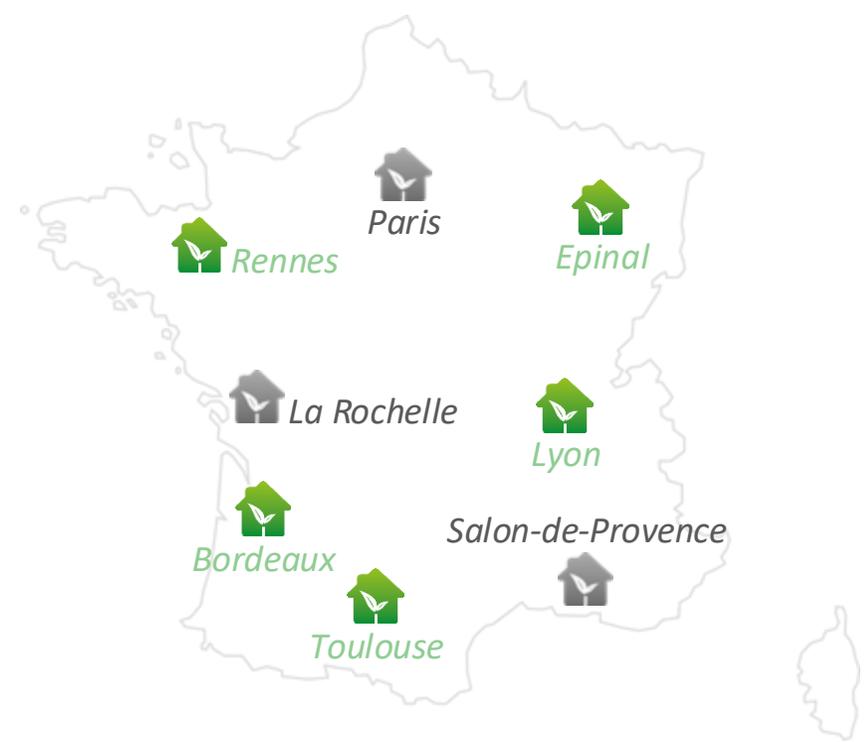




**FAIRE UNE DEMANDE D'AVANCE**  
**OU**  
**FAIRE UNE DEMANDE D'ACOMPTE**



***Rénovation d'Ampleur***

01

# Demande d'avance

## Conditions



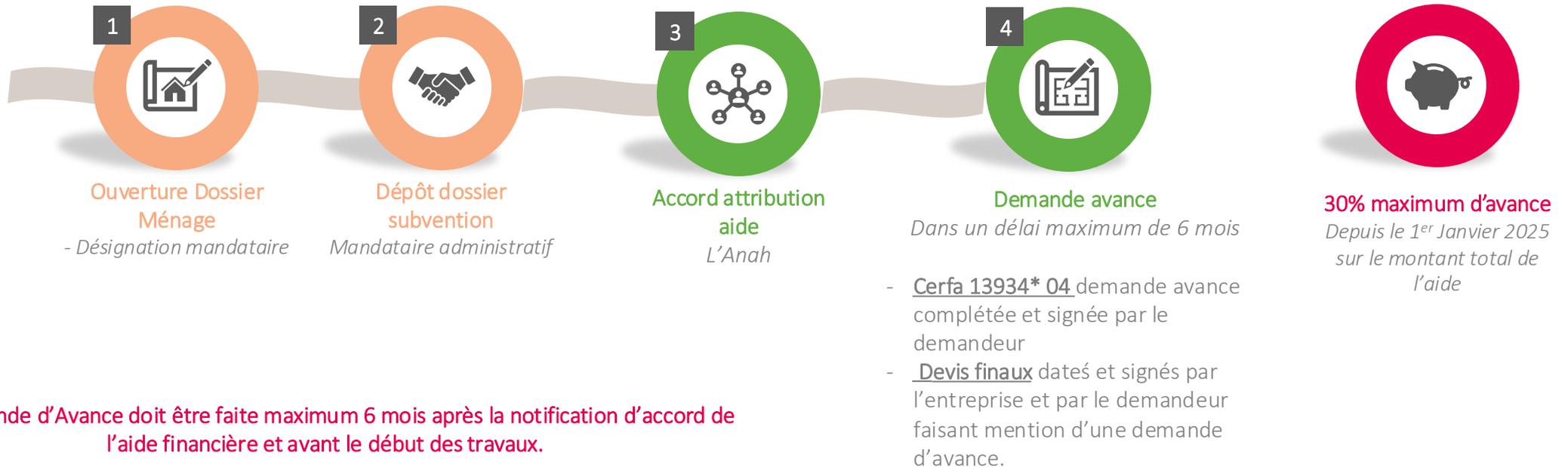
- Les profils bleus (*très modestes*) et jaunes (*modestes*) peuvent demander une avance

**INELIGIBLE**

- Les profils violet (*intermédiaire*) et rose (*supérieur*) ne peuvent pas demander une avance
- Les mandataires financiers
- Les propriétaires bailleurs

## AVANCE

 Non cumulable avec l'ECO PTZ



La demande d'Avance doit être faite maximum 6 mois après la notification d'accord de l'aide financière et avant le début des travaux.

## Conditions



- Les profils bleus (*très modestes*) et jaunes (*modestes*) peuvent demander un acompte
- Les mandataires financiers

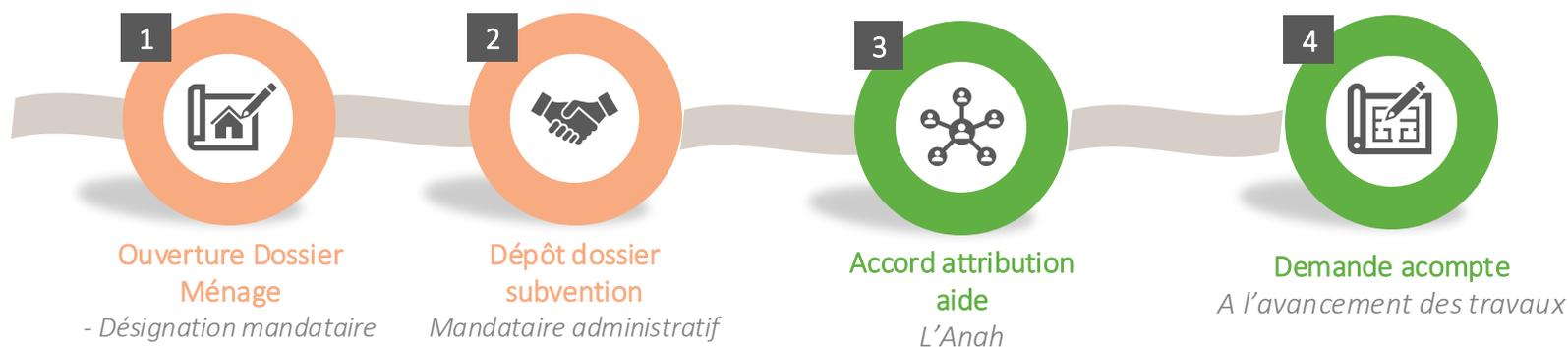


- Les profils violet (*intermédiaire*) et rose (*supérieur*) ne peuvent pas demander un acompte
- Les propriétaires bailleurs

## ACOMPTE

⚠ Maximum 70% de la subvention

⚠ Minimum 25% d'avancement travaux



- Cerfa 13467\* 02 demande acompte complétée et signée par le demandeur
- Factures correspondant à l'état d'avancement datés et signés par l'entreprise et par le demandeur

- ❑ Pour les subventions inférieures à 1 500 € inclus : aucun acompte possible ;
- ❑ Pour les subventions comprises entre 1 501 € et 15 000 € inclus : un acompte unique ;
- ❑ Pour les subventions comprises entre 15 001 € et 30 000 € inclus : 2 acomptes au maximum.